

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021
CONVOCATION DU 8 FÉVRIER 2021

Le 18 février 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY (arrivé à 19h22), M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

Envoyé en préfecture le 01/03/2021
Reçu en préfecture le 01/03/2021
Affiché le 
ID : 059-215901299-20210218-01032021_D03BP-DE

DÉLIBÉRATION N°03/2021

Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec l'association interm'aide.

Le maire expose au Conseil Municipal certaines difficultés organisationnelles auxquelles la mairie est parfois confrontée lorsque des agents des services techniques viennent à s'absenter pour une trop longue durée.

L'association Interm'aide propose aux collectivités de mettre à disposition ses salariés, notamment dans le cadre de missions d'entretiens de locaux. La convention, valide pour une durée d'une année peut aller de 0 heure à 1430 heures avec une rémunération des salariés par l'association sur la base du SMIC en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, 18 voix pour (absence de M. BOUVRY), d'autoriser son maire à signer la convention pour mise à disposition de personnel avec l'association Interm'aide.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 01/03/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 01/03/2021

Envoyé en préfecture le 01/03/2021

Reçu en préfecture le 01/03/2021

Affiché le



ID : 059-215901299-20210218-01032021_D03BP-DE

